

224C1109
FR0011466069-FS0495

4 juillet 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

EKINOPS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 juillet 2024, la société Inocap Gestion¹ (19 rue de Prony, 75017 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 1^{er} juillet 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société EKINOPS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 731 734 actions EKINOPS représentant autant de droits de vote, soit 6,42% du capital et 5,07% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions EKINOPS sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Pierrick Bauchet. La société Inocap Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 26 994 049 actions représentant 34 160 980 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.